

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Radio - Télévision - Culture**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Adresse : Rue du Laveu

N° : 58

Boîte :

Code postal : 4000

Commune : Liège

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet : www.rtc.be

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0405.931.241

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

01-10-2013

COMPTES ANNUELS en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **31-05-2023**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-2022** au **31-12-2022**

Exercice précédent du **01-01-2021** au **31-12-2021**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.3, A-ASBL 6.5, A-ASBL 7

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

BRAIBANT Alain

Bld frères Orban 21/6

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Stein André

Boulevard d'Avroy 116 071

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Cutillo Angela

de la Libération 15

4020 Liège-4020

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-01-22

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Laloux Annick

rue des près 21

4300 Waremmes

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Gergay Audrey

rue du Tombeu 12

4280 Hannut

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-01-22

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Petry Christian

rue des trois Rois 81

4430 Ans

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Toussaint Déborah

rue du Tombu 19

4260 Braives

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-01-22

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Gerard Elisabeth

rue Henri Blès 11

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

REUTER Etienne

Avenue de la Grotte 34

4130 Esneux

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

RUSINOWSKI Fabienne

rue du Château d'eau 133

4680 Oupeye

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Jacquemart Fabrice

rue Reine Astrid 20

4470 Saint-Georges-sur-Meuse

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2021-03-10

Administrateur

Daerden Gaëlle

Rue Général Modard 54

4431 Loncin

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Cazejust Gilles

rue des écoles 27

4287 Lincet

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

BECHOUX Hervé

Avenue St Michel 12

4130 Esneux

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

BRAIPSON Jacques

rue de l'Arbre Saint Michel 22

4400 Flémalle

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

BRASSEUR Jean-Louis

rue des Pinsons 34

4451 Voroux-lez-Liers

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

NAMOTTE Jean-Marc

Bld Saucy 10

4020 Liège-4020

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

DESIRON Jean-Pierre

rue de Cherra 34

4051 Vaux-sous-Chèvremont

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat : 2025-06-30

Président du Conseil d'Administration

Ponthier Joseph

rue de Presseux 108

4140 Sprimont

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

DOHET Julien

rue Ferdinand Heuveneers 8

4020 Liège-4020

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Boulaaion Karima

Rue de la Bourse 10
4470 Saint-Georges-sur-Meuse
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Hamdaoui Khalid

av G Truffaut 28
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2021-03-10

Administrateur

Comminette Laurence

Rue Haute 37 11
4430 Ans
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-03-10

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Radermecker Laurent

rue de Ninane 25
4052 Beaufays
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

MARAITE Louis

rue des Hirondelles 59
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

STIENNON Marcel

rue du Vertbois 7/21
4000 Liège
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Tondeur Maxime

Rue Rouge-Flamme 23
4520 Wanze
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Bayon Minerva

Théodore Schwann 14 11
4020 Liège-4020
BELGIQUE
Début de mandat : 2021-03-10

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Reynders Nicolas

rue de Vissoul 4
4210 Burdinne
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Sools Nicolas

rue de Verviers 25
4870 Trooz
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Marechal Nicoles

rue de Fy 13
4170 Comblain-au-Pont
BELGIQUE
Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

GILISSEN Pierre

rue de Verviers 13
4020 Liège-4020
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Moïny Samuel

Rue des Ecoles 14a
4540 Amay
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Rulmont Thomas

du Laveu 231
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-03-10

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

SARETTO Valérie

Avenue Rogier 24/11
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

Pirmolin Vinciane

Ch de Liège 331
4460 Grâce-Hollogne
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

COLLIN Yves

rue d'Oreye 5
4367 Crisnée
BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-26

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

TKS Audit sprl (B00959)

0682872872
Lascheterweg 30
4700 Eupen
BELGIQUE

Début de mandat : 2021-01-01

Fin de mandat : 2023-12-31

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

VERJANS Sébastien (A02329)

Allée de la Fraineuse 26
4130 Esneux
BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>469.307</u>	<u>528.385</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		0
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>464.990</u>	<u>524.068</u>
Terrains et constructions		22	12.281	22.254
Installations, machines et outillage		23	370.964	455.160
Mobilier et matériel roulant		24	47.594	44.299
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	2.355	2.355
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	31.796	
Immobilisations financières	6.1.3	28	<u>4.317</u>	<u>4.317</u>
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>5.233.791</u>	<u>4.194.621</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>1.000.531</u>	<u>393.100</u>
Créances commerciales		40	274.129	191.134
Autres créances		41	726.402	201.966
Placements de trésorerie		50/53	<u>2.285.947</u>	<u>2.057.378</u>
Valeurs disponibles		54/58	<u>1.877.231</u>	<u>1.670.898</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>70.082</u>	<u>73.245</u>
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>5.703.098</u>	<u>4.723.006</u>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>4.705.913</u>	<u>3.602.925</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	409.342	409.342
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	2.944.021	2.311.602
Subsides en capital		15	1.352.550	881.981
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16	<u>57.500</u>	<u>495.466</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	57.500	365.466
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	57.500	365.466
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		130.000
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>939.685</u>	<u>624.615</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	886.333	577.506
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	343.257	158.913
Fournisseurs		440/4	343.257	158.913
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	543.076	389.942
Impôts		450/3	97.635	85.439
Rémunérations et charges sociales		454/9	445.441	304.503
Autres dettes		48		28.651
Comptes de régularisation		492/3	53.352	47.109
TOTAL DU PASSIF		10/49	5.703.098	4.723.006

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)	9900	3.192.041	3.169.390
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	5.165	7.700
Chiffre d'affaires		70	1.688.957	1.702.938
Cotisations, dons, legs et subsides		73	2.606.859	2.418.276
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	1.119.442	970.987
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	2.718.379	2.537.809
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	211.996	189.018
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	1.653	-432
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/9	-437.966	381.265
Autres charges d'exploitation		640/8	38.258	37.236
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	659.721	24.494
Produits financiers		6.4 75/76B	12	
Produits financiers récurrents		75	12	
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4 65/66B	27.314	589
Charges financières récurrentes		65	27.314	589
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	632.419	23.905
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	632.419	23.905
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	632.419	23.905

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	2.944.021	2.311.602
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	632.419	23.905
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	2.311.602	2.287.697
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	2.944.021	2.311.602

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	8.175
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	8.175	
8129P	XXXXXXXXXX	8.175
8079		
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	8.175	
(21)		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	4.041.626
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	152.918	
Cessions et désaffectations	8179	212.821	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	3.981.723	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	3.517.558
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	211.996	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	212.821	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	3.516.733	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>464.990</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	464.990	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	29.317
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	29.317	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	25.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	25.000	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	4.317	

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**FONDS**

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
4.705.913	3.602.925

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	31,9	31,1
76	5.165	7.700
(76A)	5.165	7.700
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Honoraires du commissaire

Exercice
3.252

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	27,7	5,4	31,9	31,1
Nombre d'heures effectivement prestées	101	42.165	7.110	49.275	50.516
Frais de personnel	102	2.326.138	392.241	2.718.379	2.537.809

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	27	7	32,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	26	6	30,9
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1	1	1,5
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	20	2	21,8
de niveau primaire	1200	1	0	1
de niveau secondaire	1201	4	0	4
de niveau supérieur non universitaire	1202	12	2	13,8
de niveau universitaire	1203	3	0	3
Femmes	121	7	5	10,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1	0	1
de niveau supérieur non universitaire	1212	4	3	6
de niveau universitaire	1213	2	2	3,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	26	7	31,4
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	1	2,1
305	2	0	2

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	13	5811	5
5802	134	5812	32
5803	2.130	5813	480
58031	4.690	58131	1.120
58032		58132	
58033	2.560	58133	640
5821	9	5831	2
5822	381	5832	18
5823	13.335	5833	630
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION**A. Actif****II. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition. Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire au taux de:

- construction gros-oeuvre 5% l'an
- aménagement 10% l'an
- matériel production 20% l'an
- matériel informatique 33.33% l'an
- matériel production car captation 12.50% l'an
- matériel production car transmission 12.50% l'an
- mobilier et matériel de bureau 20% l'an
- mobilier technique 20% l'an
- matériel roulant 20% l'an
- matériel roulant car captation 12.50% l'an
- matériel roulant car transmission 12.50% l'an

IV. Immobilisation financières

Cette rubrique à un an au plus sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une réduction de leur valeur appropriée si le remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie compromis ou incertain. Les réductions de valeur portent sur le montant T.V.A. comprise.

IX. Valeurs disponibles

Les avoirs auprès des établissements de crédit sont évalués à leur valeur nominale.

X. Comptes de régularisation d'actif

Ils comprennent les charges à reporter et les produits acquis et sont évalués à leur valeur nominale.

B. Passif**VIII. Dettes à plus d'un an. IX. Dettes à un an au plus.**

Les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale. Il convient de remarquer que l'A.S.B.L. a provisionné les pécules de vacances à payer aux

employés au taux fiscalement admis soit 18.8% des traitements annuels bruts de l'année écoulée.

X. Comptes de régularisation de passif

Ils comprennent les charges à imputer et sont évalués à leur valeur nominale.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION « RADIO – TELEVISION – CULTURE » ASBL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de L'ASBL « RADIO – TELEVISION – CULTURE » (« l'Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 10 mars 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'Association durant six exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 5.703.098 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 632.419 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments

Aspects relatifs au rapport de gestion

L'association n'est pas tenue d'établir un rapport de gestion.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

ESNEUX, le 02 mai 2023

SRL « TKS AUDIT »
Commissaire,
Représenté par Sébastien VERJANS,
Réviseur d'entreprises